

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD057-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DE L'OPERATION
DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX A LA CHAPELLE GONAGUET**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADIS, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EN FAVEUR DE L'OPERATION DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX A LA CHAPELLE GONAGUET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération du 29 juin 2007, le Conseil communautaire a décidé de créer un dispositif d'aides en faveur du logement social, alimenté à part égale par la CAP et le Conseil Général de la Dordogne, chacune des collectivités procédant directement au versement de sa part.

Que cette enveloppe de 1 M€ pour la durée du PLH (6 ans) est répartie entre les communes proportionnellement aux objectifs de logements sociaux. Pour La Chapelle Gonaguet, l'enveloppe totale prévue est de 2.200 € pour un objectif de 2 logements sociaux.

Considérant que cette aide permet de faciliter le montage financier des opérations de logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU : en construction neuve, en acquisition-amélioration ou en locatifs conventionnés privés.

Que la commune de La Chapelle Gonaguet s'est fortement investie depuis plusieurs années pour mettre fin à une situation aggravée de 6 logements insalubres, loués par un propriétaire privé dans un ensemble nommé « Château des Brunies ».

Considérant que mettant à profit un changement de propriétaire, la commune a souhaité inciter le nouveau bailleur à engager des travaux de réhabilitation des logements et de les conventionner afin qu'ils deviennent du logement social. Cette démarche a été engagée dans le cadre du précédent PIG au titre des sorties d'insalubrité avec mise aux normes complètes.

Qu' aujourd'hui, deux logements locatifs ont été entièrement réhabilités et reconnus comme remplissant désormais les normes de décence par les services de l'Etat. Ils ont été remis en location en convention avec l'ANAH. Il s'agit d'un T2 en duplex de 78 m² (logement 1) avec un loyer plafonné de 428 € et d'un studio de 51 m² (logement 2) avec un loyer plafonné de 285 €.

Que l'opération ainsi envisagée répond aux objectifs de mixité et s'inscrit donc pleinement dans les objectifs du PLH. Elle se poursuit actuellement pour les 4 logements restants.

Considérant que la commune a décidé de soutenir cette 1^{ère} phase de l'opération en attribuant une subvention de 3.612 €. Comme cette opération de locatif conventionné privé est éligible aux aides car considérée comme du logement social au titre de la loi SRU, la commune a souhaité utiliser son enveloppe à ce titre. Est donc proposée au financement :

Opération concernée	Nombre de logements	Aide totale versée par la Ville	Répartition via le protocole		
			CAP	CG 24	Ville
SCI du château des Brunies 1	2	3 612	1 100	1 100	1 412

DD057-2013

Que le versement par la CAP à la Commune sera effectué au vu du mandat de versement émis par la commune au propriétaire concerné.

Que cette opération ainsi financée aboutira à une consommation totale de l'enveloppe du protocole dédiée à La Chapelle Gonaguet.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'attribuer une aide de 1.100 € sur les deux logements locatifs conventionnés qui sera reversée à la commune de La Chapelle Gonaguet au vu du mandat de paiement émis en faveur du propriétaire.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le 05 JUL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le 09 JUL. 2013**

**Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS**

